

UNIVERSITÉ SAINT THOMAS D'AQUIN

Autorisation d'ouverture par Arrêté n°2004/141

/MESSRS/SG/DGESRS/DES du 20 juillet 2004

06 BP 10212 Ouagadougou 06

Tél. : (226) 25-40-77-88/99

E-mail : rectorat@usta.bf



RECTORAT

Sâaba, le 16 septembre 2021

Résultats de l'examen des dossiers de demandes d'inscription à l'USTA 2^e tour

(préinscriptions payées entre le 30 août à 09h30 et le 14 septembre à 4h00)

Établissement/filière sollicité (e) : **Faculté des sciences de l'homme et de la société (FSHS)
Philosophie**

Date limite de confirmation par le paiement : mardi 28 septembre 2021

Sous réserve d'un contrôle approfondi des dossiers, sont retenues à l'issue du deuxième tour d'examen des candidatures les demandes ci-dessous d'inscription en première année de licence de la FSHS, filière **Philosophie** :

N°	NOM & PRÉNOM(S)	SEXE	NATIONALITÉ
1	ZERBO Tiamanè Pierre	M	Burkinabè

Arrêté la présente liste à un (01) nom.

Les candidats ont jusqu'au **mardi 28 septembre 2021** pour confirmer leur choix de l'USTA en complétant leur **dossier physique** et en s'acquittant de la **totalité des frais d'inscription** et d'au moins la **première tranche de la scolarité**, soit 200 000 FCFA.

Passé ce délai la priorité sera accordée à d'autres candidats.

En rappel, pour le paiement des frais d'inscription et de scolarité, les candidats voudront bien **retirer une autorisation d'inscription et de paiement** de la scolarité à la Direction des Affaires Académiques et Scolaires (**DAAS**) avec le numéro du compte en banque BOA où effectuer le versement. Cette autorisation d'inscription et de paiement de la scolarité est **individuelle et nominative et devra être présentée à la banque** pour assurer un enregistrement correct du versement.

Le reçu de versement (ou le reçu de banque ou l'avis de crédit) portant le nom de l'étudiant/e bénéficiaire est à **ramener au plus tard le mardi 28 septembre 2021** à la Direction de l'Administration financière et

comptable (DAFC) de l'USTA à Sâaba (Bâtiment A) pour l'enregistrement, l'inscription sur la liste des inscrits et la délivrance d'un reçu de scolarité à présenter pour accéder aux cours.

Le Recteur

Professeur Jacques SIMPORÉ

Commandeur de l'Ordre de l'Étalon